

Rapport annuel 2020

Conférence Suisse contre la Violence
Domestique CSVD



La CSVD s'engage pour la prévention de la violence domestique

Table des matières

1. Situation générale	3
2. Affiliation et membres.....	3
3. Travail du Comité	3
1.1. Séances et changements dans le comité	3
1.2. Groupes de travail-mise en œuvre de la Convention d'Istanbul au niveau cantonal.....	3
1.3. Task force « violence domestique et COVID-19 »	4
1.4. Site internet	4
2. Coordination nationale, Coordinatrice.....	4
3. Collaboration avec le BFEG - Domaine violence	4
4. Collaboration Confédération–cantons–ONG dans le cadre de la Convention d’Istanbul	5
5. Rapport étatique Convention d’Istanbul.....	5
6. Travail médiatique	5
7. Participation aux groupes spécialisés et d’accompagnement	5
8. Comptes annuels 2020	6
9. Conclusions et perspectives.....	7
10. Glossaire	7
11. Annexe	8

1. Situation générale

L'année 2020 a été marquée par la COVID-19 et en particulier par les restrictions sanitaires. Une task force violence domestique a vu le jour, des séances ont dû être annulées et certains dossiers ont pris du retard.

2. Affiliation et membres

La CSVD est constituée par tous les services spécialisés contre la violence domestique de tous les cantons suisses. Elle chapeaute deux conférences régionales : La Conférence latine contre la violence domestique (CLVD) en Suisse romande et la Konferenz der kantonalen Interventionsstellen, Interventionsprojekte sowie Fachstellen gegen häusliche Gewalt der Schweiz (KIFS) en Suisse allemande. Celle-ci comprend également le canton du Tessin. De nombreux changements ont eu lieu à la KIFS, ce qui a exigé un effort supplémentaire pour l'intégration des nouvelles et nouveaux venu-e-s.

3. Travail du Comité

1.1. Séances et changements dans le comité

En 2020, le Comité s'est réuni quatre fois (10 février, 24 avril, 15 juin, 4 décembre). Les séances d'avril et de décembre se sont déroulées par visioconférence. En plus de ces séances, tous les membres du Comité ont participé à diverses autres séances portant sur les thèmes et la mise en oeuvre de la Convention d'Istanbul (CI).

Début 2020, suite à l'AG du 3 septembre 2019, le Comité était constitué de Miriam Reber (SG) et Colette Fry (GE), comme co-présidentes et Alexa Ferel (BL), Isabella Feusi-Frei (ZH), Isabelle Darbellay Métrailler (VS) et Maribel Rodriguez (VD) comme membres, accompagnées par la coordinatrice de la CSVD, Karin Lestuzzi.

Si l'AG a pu se dérouler le 17 septembre 2020 sous forme écrite, la rencontre nationale de la CSVD a dû être annulée en 2020 en raison de la situation sanitaire due à la COVID-19. La rencontre qui devait porter sur le thème de la surveillance électronique a été reportée au 20 avril 2021. Elle mettra en lumière la situation en matière de surveillance électronique dans différents cantons suisses ainsi que la situation en Espagne grâce à l'intervention d'un-e représentant-e de la délégation du gouvernement contre la violence domestique en Espagne. Maribel Rodriguez (VD) a accepté d'endosser l'organisation de cet événement en compagnie de la coordinatrice malgré son départ du Comité en septembre 2020.

L'AG écrite du 17 septembre 2020 a en partie reconduit le Comité. Elle a réélu à la co-présidence Colette Fry (GE) et Miriam Reber (SG) et réélu comme membre Alexa Ferel (BL), Isabella Feusi-Frei (ZH) et Isabelle Darbellay Métrailler (VS). Angela Fleury (JU) a nouvellement été élue au Comité et prend la place de Maribel Rodriguez (VD) qui l'a quitté.

1.2. Groupes de travail-mise en oeuvre de la Convention d'Istanbul au niveau cantonal

Sur la base des 7 domaines prioritaires identifiés dans le rapport de la Conférence Suisse contre la Violence Domestique de septembre 2018, des groupes de travail ont été constitués, dont les suivants sont présidés par des membres du Comité de la CSVD.

- Education nationale (art. 14 CI), présidé par Maribel Rodriguez, puis par Isabelle Darbellay Métrailler.
- Travail avec les auteur-e-s de violence (art. 16 CI), présidé par Isabella Feusi-Frei.
- Centre de crise pour personnes victimes d'agressions sexuelles et documentation des blessures et des traces de violence (art. 25 CI), présidé par Colette Fry, puis par Angela Fleury.
- Enfants concernés par la violence : soutien et prise en considération de la violence dans les décisions relatives au droit de visite et de garde (art. 26, 31 et 56 CI), présidé par Miriam

Reber. Le projet a été regroupé en y incluant les mesures en lien avec la convention des droits de l'enfant selon le rapport du Conseil fédéral du 19 décembre 2018 dans le cadre de la « protection des enfants de toutes formes de violence ». Une séance a eu lieu en février 2020 dans laquelle il a été décidé d'adapter le *Frankfurter Leitfaden* «Contacts après la violence domestique? ». Diverses tâches additionnelles du Comité et la situation due à la COVID-19 ont conduit à un retard. Les travaux seront repris par le groupe de travail le 2 mars 2021.

Ces groupes de travail sont constitués de membres issu-e-s des différentes ONG, institutions étatiques ou faitières concernées par la thématique. Après une phase de bilan de l'existant, les travaux viseront à mettre en évidence des bonnes pratiques et élaborer des propositions. Les groupes de travail n'ont pas pu avancer comme prévu dans leur travail en 2020 à cause de la situation sanitaire en Suisse et des tâches supplémentaires que le Comité de la CSVD a endossées, comme la récolte de données pour le rapport étatique de la Convention d'Istanbul et le soutien apporté à l'élaboration de la roadmap pour le dialogue stratégique de la cheffe du DFJP avec les Comités de la CCDJP et de la CDAS, prévu pour le printemps 2021. Plusieurs cantons ont mis un point fort sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul ce qui a conduit à une forte sollicitation des membres de la CSVD dans leur propre canton, par exemple, pour l'élaboration d'un plan d'action cantonal. Ceci a également eu pour effet qu'il y a eu moins de ressources disponibles en 2020 pour le travail intercantonal.

1.3. Task force « violence domestique et COVID-19 »

Dès le 26.03.20, le BFEG a instauré une task force « violence domestique et COVID-19 » destinée à voir comment les mesures de la pandémie se répercutent sur les familles avec de la violence domestique. En collaboration avec les cantons, elle a veillé à ce que les offres d'aide et de soutien restent accessibles durant la pandémie. La CSVD y a participé régulièrement.

La task force contre la violence domestique se compose des offices fédéraux compétents BFEG, OFJ et OFAS, ainsi que des conférences intercantionales concernées CDAS, CCDJP et CSVD. Elle s'est retrouvée par visioconférence 20 fois en 2020 les jeudis à 13h00.

Dans ce cadre, la CSVD a effectué un monitoring auprès de ses membres pour faire remonter à la task force les problèmes rencontrés dans les cantons et les mesures qui ont été mises en place dans les cantons.

1.4. Site internet

Un membre du Comité et la coordinatrice ont suivi une formation en janvier afin d'être en mesure de gérer les modifications sur le site internet. Les travaux pour la partie intranet se sont poursuivis.

2. Coordination nationale, coordinatrice

La mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et la préparation du premier rapport au GREVIO sont les thématiques phares qui nous ont occupé-e-s en 2020, en particulier avec les consultations auprès des membres qui ont eu lieu en été concernant les adresses, les plans d'action et de mesures et la loi sur la protection des victimes.

La CSVD a par ailleurs participé à des groupes de travail spécifiques organisés par le BFEG.

Les travaux de consolidation des structures, de définition des rôles et compétences des différents organes de la CSVD et ceux de la coordinatrice, tout comme l'organisation et la coordination des deux conférences régionales se sont poursuivis, pour atteindre un fonctionnement optimal.

La CSVD a également participé aux travaux de monitoring auprès des cantons déjà mentionnés au point 1.3.

3. Collaboration avec le BFEG - Domaine violence

En 2020, le Comité de la CSVD, la coordinatrice et le BFEG se sont rencontré-e-s une fois en septembre, afin de discuter ensemble notamment de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, des différentes récoltes de données et de la collaboration de façon générale.

4. Collaboration Confédération–cantons–ONG dans le cadre de la Convention d'Istanbul

Une rencontre organisée par le BFEG regroupant des représentant-e-s de la Confédération (OFJ, DFAE, section de l'égalité des chances et questions globales relatives au genre) des cantons (CDAS, CCDJP et CSVD) et des ONG s'est tenue le 30.01.2020 ; celle-ci était consacrée à la Convention d'Istanbul et à la récolte des données plus précisément. Une deuxième rencontre a eu lieu le 11.09.2020 en présence également d'une représentante de l'OFAS mais sans les ONG. La rencontre a porté sur la récolte de données et les mandats externes visant à cette récolte.

5. Rapport étatique Convention d'Istanbul

La co-présidence de la CSVD s'est rencontrée à maintes reprises avec les membres des secrétariats généraux de la CCDJP et de la CDAS, dans le but d'organiser la récolte de données en perdant le moins de temps possible et en la concevant de la façon la plus efficiente possible. Il a été décidé d'un commun accord à quelles questions, parmi les 59, on allait apporter une réponse spécifique et à quelles questions une réponse plus générale. Le BFEG a proposé de répondre à certaines questions en mandatant une société externe. Cette proposition a également dû être analysée afin de trouver les bonnes solutions avec la Confédération. Suite de quoi, le BFEG ayant donné des mandats pour des réponses la CSVD a participé à ces processus et a apporté son expertise au groupe de travail en lien avec ces mandats.

6. Travail médiatique

L'intérêt médiatique s'est focalisé sur la pandémie et sur la violence domestique en période de confinement. Les membres de la CSVD ont été fortement sollicité-e-s pour apporter des éclairages sur cet événement.

Les membres CSVD ont relayé dans les cantons les informations concernant les offres pour victimes et auteur-e-s de violence domestiques.

7. Participation aux groupes spécialisés et d'accompagnement

La CSVD a pu continuer à apporter, cette année encore, sa contribution à différents groupes de travail au niveau fédéral :

- Groupe d'expert-e-s "Sortir ensemble et se respecter".
- Groupe d'accompagnement « Stop aux féminicides dans le contexte domestique en Suisse » (19.3618 Pos Graf).
- Groupe d'accompagnement « Mieux protéger les victimes dans les cas à haut risque de violence domestique » (19.4369 Pos Arslan).
- Dialogue stratégique : Le DFJP a lancé le dialogue stratégique en lien avec le postulat Arslan. Le groupe d'accompagnement a été invité, ensemble avec l'OFJ, à élaborer une roadmap pour la lutte contre la violence domestique. La CSVD y a collaboré de façon très intensive en y apportant tout son savoir. Il était important de relier ces travaux aux points forts des projets en cours de la Convention d'Istanbul afin que Confédération et cantons poursuivent les mêmes objectifs avec des mesures concertées.

8. Comptes annuels 2020

Comptes <u>BILAN</u>		2020	
1010	Compte postal	86 242,78	
1100	Débiteurs		
1300	Actifs transitoires		
	Total des actifs	86 242,78	
	Passifs		
2000	Créanciers	2 988,50	
2300	Passifs transitoires	2 380,97	
2800	Fonds propres	23 448,78	
2900	Réserve système communication	16 420,05	
2910	Réserve exposition "PFV"	19 502,90	
2990	Report profit / perte	21 501,58	
	Total des passifs	86 242,78	
	COMPTE DE RESULTAT	2020	Budget 2020
	Total des produits	86 123,58	73 002,90
	Produits d'exploitation	52 000,00	53 000,00
3200	Inscriptions colloque		1 000,00
3550	Contribution CCDJP	52 000,00	52 000,00
	Produits des projets	34 123,58	20 002,90
3700	Produits création système de communication		500,00
3710	Produits exposition "Plus fort que la violence"	34 123,58	19 502,90
	Total des charges	64 622,00	66 562,90
	Charges d'exploitation	39 180,15	46 060,00
4000	Salaire coordinatrice	24 526,85	25 000,00
4100	Charges sociales	10 950,87	8 000,00
4110	Charges coordinatrice (dépenses, formation)	2 996,23	5 000,00
4200	Dépenses colloque: traductions, frais intervenants	646,20	8 000,00
4810	CCP-dépenses/intérêts	60,00	60,00
	Charges des projets	25 441,85	20 502,90
4700	Charges système de communication	8 177,25	1 000,00
4900	Dépense exposition "Plus fort que la violence"	17 264,60	19 502,90
	<i>Perte d'exploitation (-), bénéfice d'exploitation (+):</i>	<i>12 819,85</i>	<i>6 940,00</i>
	<i>Perte projets (-), bénéfice projets (+)</i>	<i>8 681,73</i>	<i>-500,00</i>
	Perte (-), bénéfice (+) global	21 501,58	6 440,00
	► Libération de réserve système communication	-8 177,25	
	► Corrections réserve syst. communication 2017/2018	-1 671,95	
	► Constitution de réserve exposition PFV	16 858,98	
	► bénéfice en augmentation des fonds propres	14 491,80	
	Total (charges d'exploitation, charges projets, bénéfice)	86 123,58	73 002,90

Commentaires :

- La position « Salaire coordinatrice, charges sociales, frais » comprend le salaire net, les charges sociales employeur-employée, le dédommagement pour le bureau à domicile ainsi que les frais de voyage.

- L'exposition « Plus fort que la violence » est un projet propre à la CLVD. Les cantons de Berne et de Fribourg sont à l'origine de celui-ci, aidés financièrement par les cantons du Jura, de Neuchâtel, du Valais et de Vaud. La CSVD met à disposition son compte de chèque postal pour le flux financier et effectue les paiements.
- Le bénéfice de CHF 21'501,58 est relativement élevé et il s'explique par le fait que la rencontre nationale n'a pas pu avoir lieu en 2020. Il est réparti de la façon suivante :
 - CHF 9'849,20 en diminution du fonds de réserve système de communication. Ce montant comprend à CHF 8'177,25 (factures payées en 2020) plus CHF 1'671,95 (corrections 2017-2018)
 - CHF 16'858,98 en augmentation du fonds de réserve exposition « Plus fort que la violence ». Ce montant est le résultat du prêt de l'exposition et est lié à ce projet.
 - CHF 14'491,80 en augmentation des fonds propres.

9. Conclusions et perspectives

Depuis fin 2017, la CSVD assume son nouveau rôle pour coordonner la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, la reliant encore plus étroitement aux structures intercantionales. Les discussions avec les secrétariats généraux de la CDAS et de la CCDJP s'effectuent selon les besoins et la collaboration est riche et fructueuse.

En 2020, la CSVD a été occupée par les tâches en lien avec le monitoring pour la COVID-19 et les questions en lien avec le rapport étatique pour le GREVIO, notamment la récolte de données. En 2021, nous souhaitons reprendre les travaux concernant les points forts de 2018 pour que ces projets aboutissent bientôt.

10. Glossaire

BFEG	Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes
DFEA	Département fédéral des affaires étrangères
CCDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police
CDAS	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
CI	Convention d'Istanbul
CLVD	Conférence latine contre la violence domestique
CSVD	Conférence Suisse contre la Violence Domestique
DFJP	Département fédéral de justice et police
GREVIO	Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
KIFS	Konferenz der kantonalen Interventionsstellen, Interventionsprojekte sowie Fachstellen gegen häusliche Gewalt der Schweiz
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFJ	Office fédéral de la Justice
ONG	Organisation non gouvernementale

11. Annexe

Liste des membres de la CSVD

CANTON	NOM DU SERVICE	TÉLÉPHONE	COURIEL
AG	Fachstelle Intervention gegen häusliche Gewalt	062 835 14 19	haeuslichegewalt@ag.ch
AI	Koordinationsstelle Häusliche Gewalt	071 788 95 00	info@kapo.ai.ch
AR	Kanton AR, Departement Inneres und Sicherheit	071 353 64 03	inneres.sicherheit@ar.ch
BE	Berner Interventionsstelle gegen Häusliche Gewalt	031 633 47 23	info.big.sid@be.ch
BL	Interventionsstelle gegen häusliche Gewalt BL	061 552 62 38	interventionsstelle@bl.ch
BS	Fachstelle Häusliche Gewalt Basel-Stadt	061 267 44 90	haeusliche-gewalt@jsd.bs.ch
FR	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille	026 305 23 86	bef@fr.ch
GE	Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences	022 388 74 50	egalite@etat.ge.ch violences-domestiques@etat.ge.ch
GL	Leiterin Abteilung Soziale Dienste	055 646 67 22	sozialdienst@gl.ch
GR	Koordinationsstelle Häusliche Gewalt	081 257 26 54	haeusliche.gewalt@soa.gr.ch
JU	Bureau de la déléguée à l'égalité entre femmes et hommes	032 420 79 00	egalite@jura.ch
LU	Koordination Gewaltprävention und Bedrohungsmanagement	041 228 59 18	gewaltpraevention@lu.ch
NE	Office de la politique familiale et de l'égalité	032 889 61 20	opfe@ne.ch
NW	Leiter Kriminalpolizei	041 618 44 66	kriminalpolizei@nw.ch
NW	Leiter Sozialamt	041 618 75 50	
OW	Jugend- Familien- und Suchtberatung, Opferhilfe/Häusliche Gewalt	041 666 64 34	opferhilfe@ow.ch
OW	Leiter Kriminalpolizei	041 666 65 00	kapo@ow.ch
SG	Koordinationsstelle Häusliche Gewalt	058 229 75 43	haeusliche.gewalt@sg.ch
SH	Koordinationsstelle zur Verhütung von Gewalt gegen Frauen und Häuslicher Gewalt (Istanbul-Konvention)	052 632 76 64	koordination.ik@sh.ch
SO	Fachstelle Opferhilfe	032 627 23 11	aso@ddi.so.ch
SZ	Amt für Gesundheit und Soziales	041 819 16 65	fachstelle.hgewalt@sz.ch
TG	Fachstelle Häusliche Gewalt	058 345 24 50	fachstellehg@kapo.tg.ch
TI	Divisione della giustizia	091 814 32 20	violenzadomestica@ti.ch
UR	Bereitschafts- und Verkehrspolizei UR	041 875 27 50	nicole.wetzel@ur.ch
VD	Office cantonal de l'égalité et de la famille	021 316 61 24	info.befh@vd.ch
VS	Office cantonal de l'égalité et de la famille	027 606 21 20	EGALITE-FAMILLE@admin.vs.ch
ZG	Fachstelle Häusliche Gewalt	041 728 41 41	haeusl.gewalt@zg.ch
ZH	IST Interventionsstelle gegen Häusliche Gewalt	044 295 98 25	ist@kapo.zh.ch
SKHG CSVD	Coordinatrice CSVD / Geschäftsführerin SKHG	024 445 10 03	info@csvd.ch

Genève, St-Gall, Montagny-près-Yverdon, le 25 février 2021

Colette Fry, Co-Présidente



Miriam Reber, Co-Présidente



Karin Lestuzzi, Coordinatrice

